AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (14)ItemJean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 10 janvier 1874

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 10 janvier 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)
Collation4 p. (203r, 204r, 205v, 206r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 10 janvier 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47545

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>10 janvier 1874</u>
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Denisart, Alfred</u>
Lieu de destinationGuise (Aisne)
Scripteur / Scriptrice<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>

Description

RésuméGodin demande à Denisart de lui envoyer l'état des impôts directs et indirects que paie la manufacture de Guise, y compris les taxes d'octroi et des entrées en douane sur les matières : fonte, charbon, coke, sucre, café, chicorée, etc. Godin explique à Denisart qu'il veut établir combien un établissement comme le sien paie d'impôts de toute nature. En raison de l'importance du travail, Godin souhaite dans l'immédiat une approximation des montants et il recommande à Denisart de diviser le travail entre les membres de son personnel. Godin annonce à Denisart qu'il attend le résultat de l'inventaire pour arrêter les prix du tarif. Sur la réclamation de madame Plaideau d'une augmentation de 60 à 80 F par mois pour s'occuper des enfants Vérinos : Godin demande à Denisart si ces enfants pourraient être placés au Familistère dans des conditions plus avantageuses et il lui précise que Dequenne va faire en sorte que le travail de Paul Vérinos soit plus productif. Le post-scriptum de la lettre est relatif à Pétilleau et au budget de l'entreprise.

Mots-clés

Aliments, Familistère, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Impôts, Ressources naturelles

Personnes citées

- Dequenne, François (1833-1915)
- Pétilleau, Albert
- Plaideau [madame]
- Vérinos, Paul
- Vérinos [enfants]

Lieux cités

- Guise (Aisne)
- Guise (Aisne) Familistère : usine

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/03/2023 Dernière modification le 18/09/2023

203 Wervailles 10 Janvier 7/20 cher Monsieur Denisars & roudrais bien que rous puisnes in enveyer la nome clature des impots directos endirects que la pare à Genice ceux des actrois, et des entre en donave sur les pontes er les charbons et autres matieres. Pour en certain nombre de ces impots dons la perception ne a fait paà quise y comme don sucres, capes, chicorces, sels, ete le plus simple serci. De ma Donner les quantités Venduce chaque année, ce derail meme à faire pour les forces, chardons cohe et autres.

205 Familiotere qu'à les madefica nu les poiles Mome plaideau me Dis avant mon depart o o panes que eller à examp er qu'il lui ; cette tron est hout alle neammours cela in un her lourd; ne ces enjares

206 conditions plees économ de san coté à faire en sorte que le travail de Paul Vermos sait pl producted. a. S. Je vous prée de demander à j'ai à guise sur les budges en recetter er dépenses.